

Actualité de l'assurance



Assurance auto

Voir toute son actualité

Assurance voiture : bénéficiaire d'une franchise moins chère

Publié le 12/11/2014

Consultations : 343 | Commentaires : 0



Lors d'un accident de voiture avec dégâts matériels, l'assurance auto prend en charge les réparations, moyennant un restant à charge pour l'assuré, appelé « franchise ». Cette somme est plus ou moins importante en fonction du contrat souscrit, mais c'est une somme souvent mal perçue par l'assuré qui considère souvent qu'en payant déjà sa cotisation d'assurance il ne devrait rien rester à sa charge.



Pour en finir avec les franchises « trop élevées », le site Zerofranchise.com a trouvé la solution, directement dans les textes de loi ! Alors que chaque assuré est libre de choisir son propre réparateur (et non contraint d'accepter celui proposé d'office par l'assureur), Zerofranchise.com propose une liste d'environ 40 réparateurs pour lesquels

il propose une réduction, réduisant automatiquement le montant de la franchise, une fois la déclaration de réparation faite à l'assureur.

En bonus, ce site propose un service complet avec notamment la possibilité d'obtenir un véhicule de prêt durant les réparations, ainsi que des facilités de paiement.

Rédigé par [Stéphanie Robert](#)

Simulation gratuite d'assurance auto :

Choisissez l'assurance
auto qui vous convient
en quelques clics !



JE COMPARE >>

http://www.assurland.com/assurance-blog/assurance-auto-actualite/assurance-voiture-beneficiaire-d-une-franchise-moins-chere_122611.html